

Version 1.2 du 5 février 2007

Contrat d'abonnement à un certificat client TBS INTERNET X509

1. Portée des conditions générales

1.1. Les conditions générales sous-mentionnées et le ou les annexes pertinentes jointes aux présentes (définies collectivement sous l'appellation « Contrat ») régissent la relation entre vous (l'« Abonné ») et la société TBS INTERNET SAS (« TBS INTERNET ») concernant la délivrance de toute prestation spécifiée dans les présentes. Dans ce Contrat, « vous » et « votre » réfèrent à l'abonné et à ses représentants, y compris toute personne énumérée dans les renseignements de votre compte, comme partie liée à votre compte, et « nous » et « notre » réfèrent collectivement à TBS INTERNET, à ses sociétés-mères et à ses sociétés affiliées. Ce contrat définit nos obligations vis-à-vis de vous et vos obligations vis-à-vis de nous concernant la ou les prestations d'abonnement de TBS INTERNET (définies conformément aux présentes) que vous achetez.

1.2. En achetant ou en formulant une demande visant à acheter une ou plusieurs prestations d'abonnement de TBS INTERNET, vous consentez à créer un compte avec nous pour la délivrance des dites prestations. Dans les cas où vous utilisez votre compte ou autorisez un tiers à l'utiliser pour acheter ou pour obtenir l'accès à une ou des prestations supplémentaires de TBS INTERNET, ou pour modifier ou annuler votre ou vos prestations chez TBS INTERNET – et ce même dans le cas où nous n'aurions pas été notifié d'une quelconque autorisation – ce contrat susceptible d'être amendé couvre toute prestation ou opération concernée. En outre, vous reconnaissez que toute personne énumérée dans les renseignements de votre compte comme étant partie liée à votre compte dans le cadre des prestations qui vous sont délivrées, est définie comme votre représentant disposant des pleins pouvoirs pour agir en votre nom concernant lesdites prestations. L'acceptation par nous de votre ou de vos demandes ou de vos requêtes concernant nos prestations et la qualité de nos prestations aura lieu au 22 rue de Bretagne, 14000 CAEN, France. Les paragraphes 1 à 23 concernent toutes les prestations d'abonnement de TBS INTERNET quelles qu'elles soient (définies conformément aux présentes). Les conditions générales exposées dans le ou les Annexes de ce contrat concernent uniquement les clients ayant acheté les prestations TBS INTERNET mentionnées dans lesdites Annexes.

2. Définitions et interprétations

2.1. Dans ce contrat, et sauf lorsque le contexte l'exige autrement, les termes et expressions sous-mentionnés ont la signification suivante :

« Jour ouvré » signifie toute journée civile, à savoir du lundi au vendredi inclus,

excepté les jours fériés en France ; « DPC de TBS INTERNET » signifie Déclaration des Pratiques de Certification (*Certificate Practice Statement*) de TBS INTERNET et est un document modifié régulièrement, disponible sur <http://www.tbs-internet.com/CA/repository/> qui présente les méthodes de travail employées par TBS INTERNET au sein de sa Prestation d'Abonnement et qui définit les processus de certification et l'exploitation du Répertoire qui sont sous-jacents et qui sont susceptibles d'être modifiés de temps à autre ; « Informations confidentielles » signifie la totalité des matériaux, données, systèmes et autres informations concernant le fonctionnement, l'activité, les prévisions, les objectifs du marché, l'état des finances, les biens, services, clients et les droits de propriété intellectuelle d'une partie qui ne sont pas accessibles ou connus du grand public. Les Informations Confidentielles devront comprendre notamment (a) toute information concernant ou ayant trait à un logiciel utilisé par les parties pour pouvoir créer, gérer ou accomplir leurs obligations respectives aux termes des présentes et comprenant entre autres les Clés privées, les codes confidentiels et mots de passe ; et (b) toute information se rapportant aux détails techniques du fonctionnement de chaque bien et service proposés par TBS INTERNET aux termes des présentes. « LCR » signifie Liste de Certificats Révoqués (*CRL*), qui contient des renseignements sur les Signatures numériques ayant été annulées par TBS INTERNET ; « Certificat numérique » (également appelé un « Certificat ») signifie un fichier de données électronique signé numériquement (conforme à la norme ITU X509 version 3), émis par TBS INTERNET de façon à identifier un individu ou une entité souhaitant faire des affaires sur un réseau de communication en utilisant une Signature numérique et qui contient l'identité de la personne autorisée à utiliser la Signature numérique mais aussi une copie de sa Clé publique, un numéro de série, la durée d'utilisation possible du Certificat numérique et une Signature numérique émise par TBS INTERNET ; « Signature numérique » signifie un fichier de données électronique crypté qui est joint ou lié logiquement à une autre donnée électronique, qui identifie et est uniquement rattaché à la signature de la donnée électronique, qui est créé grâce à la Clé privée du signataire et est lié de manière à pouvoir effectuer des modifications ultérieures sur les données électroniques détectables ; « Nom de domaine » signifie un nom enregistré auprès d'un organisme (bureau d'enregistrement) autorisé à enregistrer des noms de sites sur Internet pour être utilisé dans le cadre d'une adresse URL d'un Abonné ; « Date d'entrée en vigueur » signifie la date de réception de la demande de l'Abonné par TBS INTERNET pour la Prestation d'Abonnement établie dans le Formulaire d'Inscription et envoyée à TBS INTERNET par le biais d'une procédure d'enregistrement en ligne ; « Formulaire d'Inscription » signifie un formulaire électronique se trouvant sur le site internet de TBS INTERNET, qui est rempli par l'Abonné, qui entre les Données de l'Abonné et qui identifie les besoins de la Prestation d'Abonnement ; « Cas de force majeure » signifie toute circonstance en relation avec une tierce partie qui dépasse le contrôle raisonnable de celle-ci et qui comprend, sans pour autant porter préjudice aux généralités précitées, une catastrophe naturelle, un acte ou une réglementation d'un gouvernement ou d'une autorité supranationale, une absence ou pénurie des matériaux fournis par un tiers (survenant dans des circonstances autres qu'à la suite d'une planification

inadéquate), une guerre ou une circonstance naturelle, un accident, une épidémie, un incendie ou une émeute ; « Cas d'insolvabilité » signifie pour toute personne qui est partie au présent Contrat, que cette société a cessé tout commerce, a été dissoute, qu'elle a suspendu le paiement de ses créances ou est incapable d'honorer ces dernières à leur échéance, qu'elle est devenue insolvable ou a été liquidée (sauf si cette liquidation intervient dans le cadre d'un redressement solvable ou d'une fusion), qu'elle a été mise en redressement judiciaire, sous administration séquestre, sous séquestre, qu'un concordat préventif, un concordat amiable a été conclu avec les créanciers ou que des mesures ont été prises concernant sa liquidation.

« Internet » signifie le réseau mondial de communication de données comprenant les réseaux interconnectés qui utilisent la norme TCP/IP ; « Date d'émission » signifie la date d'émission d'un Certificat numérique remis à l'Abonné ; « Clé privée » signifie un fichier de données électronique crypté et confidentiel conçu pour être en liaison avec une Clé publique utilisant le même algorithme de cryptage et qui peut être utilisé pour créer des signatures numériques, pour déchiffrer des fichiers ou des messages qui ont été cryptés avec une Clé publique ; « Clé publique » signifie un fichier de données électronique crypté et librement disponible qui est conçu pour être en liaison avec une Clé privée utilisant le même algorithme de cryptage et qui peut être utilisé pour vérifier les Signatures numériques et pour chiffrer des fichiers ou des messages ; « Partie utilisatrice » sera utilisée pour un individu ou une organisation qui agit sur la base d'un Certificat ou d'une Signature numérique. « Répertoire » signifie une série de bases de données disponibles librement pour stocker et récupérer des Certificats numériques, des LCR et autres informations se rapportant aux Certificats numériques et qui peuvent être obtenues sur le site internet de TBS INTERNET ; « Annexes » signifie les Annexes jointes au présent Contrat ; « Données de l'Abonné sélectionnées » signifie toutes les données de l'Abonné qui sont présentées dans le ou les Annexes pertinentes du présent Contrat et comportent le sigle 'SSD' (*Selected Subscriber Data*) ; « Site » (également appelé « Site internet ») signifie une série de pages web HTML interconnectées comprenant une page d'accueil et contrôlées par une entité ; « Logiciel » signifie tout logiciel proposé par TBS INTERNET pour permettre à l'Abonné d'accéder ou d'utiliser la Prestation d'Abonnement ; « Abonné » signifie l'entité ou l'organisation inscrite sur le Formulaire d'inscription lors de la procédure d'enregistrement en ligne ainsi que tout individu qui agit ou prétend agir pour le compte ou avec la permission de la personne ; « Données de l'Abonné » signifie toute information concernant l'Abonné, requise par TBS INTERNET pour proposer la Prestation d'Abonnement, comprenant notamment toute information présentée dans le ou les Annexes pertinentes du présent Contrat, qui doit être fournie par l'Abonné sur le Formulaire d'inscription lors de la procédure d'enregistrement en ligne ; « Prestation d'Abonnement » signifie les prestations d'abonnement du Certificat numérique et de tous produits (comprenant les Certificats numériques, les Clés publiques et les Clés privées) et tous services apparentés décrits dans le ou les Annexes pertinentes du présent Contrat ; « Durée de la Prestation de l'Abonnement » signifie la durée de validité et d'utilisation d'un Certificat Numérique selon la description donnée dans le ou les Annexes pertinentes ; « Données de tiers » signifie les données, informations ou tous autres

matériaux (sous quelque forme que ce soit) non détenus ou fournis par ou de la part de l'Abonné ; « URL » signifie une adresse URL exposant l'adresse d'une page web ou tout autre fichier sur internet.

2.2. Sous réserve de la Section 12, les références visant à « indemniser » une personne lors d'une circonstance spéciale équivaut à l'indemniser et la dégager de toute responsabilité pour toutes poursuites, revendications et procédures faites à son encontre à un moment donné et toutes pertes, dommages, paiements, coûts ou dépenses qu'elle aurait subis, éprouvés ou encourus à la suite de cette circonstance,

2.3. Le ou les Annexes pertinentes du présent Contrat font partie de ce dernier et conserveront la même force et effet que si elles se trouvaient expressément présentées dans le corps du Contrat, et toute référence faite au présent Contrat devra comprendre les Annexes pertinentes. Dans la mesure où il existe une incohérence entre les termes du corps du Contrat et ses Annexes, les termes du corps du Contrat devront prévaloir.

3. Activation de la Prestation d'Abonnement

Sous réserve de la validation des Données de l'Abonné jugées satisfaisantes par TBS INTERNET et de l'acceptation de sa demande de Prestation d'Abonnement (cette demande étant établie sur le Formulaire d'inscription), TBS INTERNET devra remettre à l'Abonné une Prestation d'Abonnement conforme aux termes du présent Contrat et aux Annexes pertinentes. Nonobstant ce qui précède, TBS INTERNET se réserve le droit de refuser la demande d'un Abonné à son entière appréciation et pour une raison quelconque.

4. Utilisation de la Prestation d'Abonnement

4.1. La Prestation d'Abonnement est proposée par TBS INTERNET pour l'utilisation personnelle de l'Abonné et celui-ci accepte par la présente de ne pas revendre ou tenter de revendre (ou de proposer sous une forme moyennant ou non rétribution) la Prestation d'Abonnement (ou une partie de cette dernière) à une tierce personne et il ne devra permettre à aucune tierce personne d'utiliser la Prestation d'Abonnement sans le consentement écrit préalable de TBS INTERNET.

4.2. L'Abonné devra :

(i) utiliser ou accéder à la Prestation d'Abonnement seulement conjointement avec le Logiciel ou tout autre logiciel qui serait fourni à un moment donné par TBS INTERNET ou qu'il spécifierait comme étant adéquat pour une utilisation conjointe à la Prestation d'Abonnement ;

(ii) être, à ses propres frais, responsable de l'accès à internet et de tous autres réseaux de communication (le cas échéant) requis pour pouvoir utiliser la Prestation d'Abonnement et de l'apport de tout ordinateur, matériel de télécommunication et logiciel requis pour utiliser la Prestation d'Abonnement, excepté toute stipulation contraire formellement mentionnée dans les présentes ;

(iii) obtenir toute autorisation, permission ou licence qui lui serait nécessaire pour utiliser la Prestation d'Abonnement et la maintenir en vigueur, excepté lorsque TBS

INTERNET accepte elle-même expressément son obtention d'après les termes du présent Contrat ;

(iv) être responsable de la remise de toute Clé privée lui appartenant et l'Abonné devra prendre toutes les précautions adéquates pour empêcher toute violation, perte de contrôle ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles ayant trait à la Prestation d'Abonnement ; et

(v) lier chaque Partie utilisatrice qui se sert du ou des Certificat(s) de l'Abonné de TBS INTERNET aux conditions suivantes :

« En se prévalant du Certificat numérique de TBS INTERNET, l'utilisateur accepte d'être lié au Contrat de la Partie utilisatrice de TBS INTERNET, qui se trouve intégralement joint aux présentes et qui se trouve sur <http://www.tbs-internet.com/CA/repository/> »

4.3. L'Abonné ne devra pas utiliser la Prestation d'Abonnement pour transmettre (aussi bien par l'envoi de courriels que par un téléchargement qui utilise toute forme de protocole de communication), recevoir (aussi bien en sollicitant un courriel que par un téléchargement qui utilise toute forme de protocole de communication), visualiser ou utiliser de toute autre façon des informations qui seraient illégales, offensantes, abusives, contraires à la moralité publique, indécentes, diffamatoires, obscènes ou menaçantes, ou qui violeraient toute confiance, tout droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, qui peinerait, embarrasserait, causeraient un déni de service, une perturbation ou des troubles. Il ne devra pas envoyer ou proposer des matériaux publicitaires ou promotionnels ou toute autre forme de correspondance non sollicitée ou créer une Clé privée qui serait identique ou sensiblement similaire à toute Clé publique.

4.4. L'Abonné reconnaît et accepte que toute « Garantie » du Certificat numérique ou autre garantie décrite dans la DPC et proposée par TBS INTERNET avec tout Certificat numérique est fournie exclusivement pour le compte des Parties utilisatrices et que l'Abonné ne détiendra aucun droit à cet effet, y compris notamment le droit d'exécuter les conditions ou d'effectuer une revendication au titre d'une telle garantie.

5. Licence sur la Technologie de la Prestation d'abonnement

5.1. TBS INTERNET accorde à l'Abonné une licence personnelle révocable, non-exclusive, non-transférable pour utiliser tous Certificats numériques qu'il lui fournira conformément à la Prestation d'Abonnement, toute Signature numérique créée en utilisant la Clé publique et la Clé privée de l'Abonné et tous manuels ou autres documents ayant trait à ce qui précède dans la mesure où ils sont nécessaires à l'Abonné dans l'utilisation de la Prestation d'Abonnement.

5.2. L'Abonné ne devra pas copier, décompiler, améliorer, adapter ou modifier les Certificats numériques, les Clés publiques et les Clés privées, ou toute Signature numérique créée en utilisant une Clé publique ou une Clé privée, ou tous documents ou manuels y afférent, ni tenter de le faire sans le consentement écrit préalable de TBS INTERNET.

6. Modalités de paiement

6.1. Le montant que l'Abonné devra verser à TBS INTERNET au titre de la Prestation d'abonnement devra être exposé sur le site internet de TBS INTERNET durant la procédure d'enregistrement. Ce montant devra être versé par l'Abonné au plus tard à la Date d'émission.

6.2. Aucun paiement versé par l'Abonné à TBS INTERNET pour la Prestation d'Abonnement ne sera remboursable une fois le certificat émis. En cas d'annulation avant l'émission du certificat, 90% du montant de la prestation pourra être remboursée.

7. Sécurité

7.1. L'Abonné devra prendre toutes les mesures raisonnablement appropriées pour garantir la sécurité et l'utilisation adéquate de tous les codes confidentiels, des Clés privées et des mots de passe utilisés dans le cadre de la Prestation d'Abonnement. Il devra également informer immédiatement TBS INTERNET s'il existe une raison de penser qu'un code confidentiel, une Clé privée ou un mot de passe est connu ou est susceptible d'être connu d'un individu n'ayant pas l'autorisation de l'utiliser, ou est actuellement utilisé ou susceptible de l'être illégalement, ou si une partie des données de l'Abonné, fournies par ce dernier lors de la procédure d'enregistrement en ligne ou indiquées par la suite à TBS INTERNET, ne sont plus valides, correctes ou ont changé d'une quelconque façon.

7.2. L'Abonné sera tenu pour seul responsable de tous énoncés, actes et omissions qui se seraient produits avec tout mot de passe qu'il aurait donné à TBS INTERNET.

7.3. TBS INTERNET se réserve le droit d'annuler le Certificat numérique de l'Abonné dans le cas où il aurait raisonnablement des motifs de croire que :

(i) un code confidentiel, une Clé privée ou un mot de passe est connu ou est susceptible d'être connu d'un individu n'ayant pas l'autorisation de l'utiliser, ou est utilisé ou susceptible d'être utilisé d'une manière non autorisée ;

(ii) Le Certificat numérique d'un Abonné n'a pas été utilisé conformément aux règlements présentés dans la DPC de TBS INTERNET ;

(iii) l'Abonné a demandé l'annulation de son Certificat numérique ;

(iv) il y a eu, il y a ou il risque d'y avoir une infraction, une perte de contrôle ou une divulgation non autorisée des Informations confidentielles ayant trait à la Prestation d'Abonnement ; ou

(v) les Données de l'Abonné ne sont plus correctes ou exactes, bien que TBS INTERNET n'ait aucune obligation de contrôler ou rechercher l'exactitude des informations d'un Certificat numérique ou celles associées à un Sceau pour site sécurisé après la date d'émission de ce Certificat numérique ; ou

(vi) l'Abonné a utilisé la Prestation d'Abonnement avec un logiciel tiers dont l'utilisation ne serait pas autorisée par TBS INTERNET avec la Prestation d'Abonnement ;

(vii) L'Abonné a utilisé la Prestation d'Abonnement de façon contraire au droit, à la loi ou la réglementation et TBS INTERNET peut, à son entière appréciation, après annulation d'un Certificat numérique ou d'un Sceau pour site sécurisé, réémettre un Certificat numérique ou une Garantie de site à l'attention de l'Abonné ou résilier le présent Contrat conformément aux dispositions de la section 15 des présentes.

7.4. L'Abonné accepte de cesser toute utilisation de son Certificat numérique et de son Sceau pour site sécurisé si ces derniers sont annulés conformément au présent Contrat, si la Prestation d'Abonnement expire, si le Contrat est résilié ou si une partie des informations représentant les Données de l'Abonné cessent d'être valides ou correctes ou changent d'une quelconque manière.

8. Confidentialité

8.1. Aucune des parties ne devra utiliser les Informations confidentielles autrement qu'aux fins de l'accomplissement de ses obligations au titre du présent Contrat ou selon tout autre accord autorisé en vertu de ce Contrat. Toute utilisation des Informations Confidentielles fournies par l'Abonné, sauf stipulations contraires mentionnées dans les présentes, est soumise à la Politique de Confidentialité de TBS INTERNET.

8.2. Chaque partie devra s'assurer que toute personne recevant des informations confidentielles respecte les restrictions présentées dans cette section 8 comme si cette personne était partie au présent Contrat.

8.3. Indépendamment des dispositions précédentes de cette section 8, chaque Partie pourra divulguer les Informations Confidentielles si et dans la mesure où la loi le demande, aux fins de toutes procédures judiciaires, à la demande d'un organisme de réglementation, d'un organisme d'état ou d'une commission de contrôle des opérations de bourse auprès desquels elle se trouverait assujettie, peu importe où elle se trouve, que l'obligation de fournir les informations ait ou non force de loi, et si et dans la mesure où les informations sont entrées dans le domaine public sans aucun manquement provenant de cette partie. Si une Partie était tenue de divulguer des Informations Confidentielles conformément à cette section, elle devrait rapidement aviser l'autre Partie de cette mesure avant la divulgation de ces informations.

8.4. L'application des restrictions contenues dans cette section 8 devra se poursuivre pour chaque partie pendant la durée du présent Contrat et pendant les 5 années suivant la résiliation de ce Contrat.

9. Données de l'Abonné

9.1. L'Abonné reconnaît que pour pouvoir établir la Prestation d'Abonnement, les Données de l'Abonné sélectionnées devront être jointes à ses Certificats numériques et qu'il consent par la présente à divulguer à des tierces personnes lesdites Données de l'Abonné sélectionnées.

9.2. Par la présente, l'Abonné accorde à TBS INTERNET la permission d'examiner, évaluer, traiter et dans certaines circonstances transmettre à des tiers situés hors de France, les Données de l'Abonné dans la mesure où elles sont raisonnablement

nécessaires à TBS INTERNET pour proposer la Prestation d'Abonnement.

9.3. TBS INTERNET devra, dans l'accomplissement de ses obligations au titre du présent Contrat, prendre des dispositions techniques et organisationnelles raisonnables, en vertu de ses obligations d'après la DPC de TBS INTERNET, à l'encontre du traitement non autorisé et illégal des données personnelles et à l'encontre d'une perte, d'une destruction ou de dommages concrets sur ces données.

10. Droits de propriété intellectuelle

10.1. L'Abonné accepte de n'utiliser en aucune façon le nom de TBS INTERNET, ni sa marque, ses marques de commerce, ses marques de service, ses logos ou toute autre propriété intellectuelle, à moins d'un consentement écrit préalable de la part de TBS INTERNET.

10.2. Sauf stipulation contraire mentionnée dans le présent document, tout droit, titre et intérêt ayant trait à (i) toutes marques de commerce enregistrées et non enregistrées, toutes marques de service et logos ; (ii) tous brevets, demandes de brevets et idées brevetables, inventions, et/ou améliorations ; (iii) tout savoir-faire ; (iv) toutes divisions, poursuites, rééditions, renouvellements et extensions de ces derniers existant actuellement ou déposés, émis ou acquis par la suite ; (v) tous droits d'auteur enregistrés et non enregistrés, comprenant notamment tous formats, images, affichages audiovisuels, tout texte, logiciel (« Droits de propriété intellectuelle de TBS INTERNET ») sont détenus par TBS INTERNET ou par ses bailleurs de licence, et vous acceptez de ne réclamer aucun intérêt ou aucune propriété relativement à de tels Droits de propriété intellectuelle. Vous reconnaissez qu'aucun titre sur les Droits de propriété intellectuelle de TBS INTERNET ne vous a été transféré et que vous ne vous êtes procuré aucun autre droit, explicite ou implicite, sur le Service de TBS INTERNET ou de ses bailleurs de licence, autres que ceux formellement accordés dans le présent Contrat. Dans la mesure où vous créerez toute oeuvre dérivée (toute oeuvre qui serait basée sur une ou plusieurs versions préexistantes d'une oeuvre qui vous est fournie, comme une amélioration ou une modification, une révision, une traduction, un abrégé, un condensé, un développement, un recueil, une compilation ou toute autre forme sous laquelle les oeuvres préexistantes peuvent être reformulées, transformées ou adaptées), cette dernière devra être détenue par TBS INTERNET et tous droits, titres et intérêts d'une oeuvre dérivée sera automatiquement conférée à TBS INTERNET. TBS INTERNET ne sera pas tenu de vous accorder de droit concernant ces oeuvres dérivées.

11. Engagements de TBS INTERNET

TBS INTERNET accepte de :

(i) fournir la Prestation d'Abonnement avec la compétence et le soin approprié d'un prestataire compétent pour des Services similaires en matière de Certificat numérique ;

(ii) faire tout son possible pour rechercher et vérifier avant la Date d'émission, la justesse des informations à ajouter au Certificat numérique, conformément aux procédures présentées dans le ou les Annexes pertinentes du présent Contrat ;

(iii) faire des efforts commercialement adéquats pour apporter la Prestation d'Abonnement dans des temps convenables après la Date d'entrée en vigueur, une fois que la demande de l'Abonné pour une prestation d'Abonnement aura été acceptée par TBS INTERNET. Toutefois, l'Abonné reconnaît que TBS INTERNET n'est tenu à aucune obligation en ce qui concerne le respect de toute date convenue et qu'il n'est pas responsable envers l'Abonné pour tout manquement à apporter les Prestations d'Abonnement (ou une partie de ces prestations) à ladite date ; et

(iv) conserver une copie dans le Répertoire et les informations contenues dans la LCR, de chaque Certificat numérique qui aura été annulé ou aura expiré pendant une période raisonnable après l'annulation ou l'expiration du Certificat numérique.

12. Garanties, déclarations et indemnités de l'Abonné

12.1. L'Abonné garantit, déclare et s'engage à ce que :

(i) toutes les Données de l'Abonné, ainsi que tous autres documents ou informations fournis par lui, soient exacts et ne restent et ne pas inclure d'informations ou de matériaux (ou une partie de ces derniers) entraînant une utilisation ou un accès qui seraient illégaux, contraires à l'intérêt public ou qui pourrait s'avérer préjudiciables à l'activité ou à la réputation de TBS INTERNET d'une quelconque manière ;

(ii) il s'est conformé et se conformera à toutes lois en vigueur pour le consommateur et toutes autres lois, réglementations, instructions et directives, comprenant toutes les licences appropriées et tous les autres codes de bonne pratique qui s'appliquent à l'Abonné ou à TBS INTERNET et que l'Abonné a obtenu, toutes les licences et acceptations nécessaires pour accomplir entièrement ses obligations au titre du présent Contrat ; et

(iii) il possède les pleins pouvoirs pour conclure le présent Contrat et pour accomplir la totalité de ses obligations d'après ledit Contrat.

12.2. L'Abonné devra rapidement divulguer à TBS INTERNET par écrit tout ce qui constitue une infraction ou est contradictoire avec l'une des garanties et déclarations de la section 12.1.

12.3. L'Abonné devra indemniser TBS INTERNET pour toutes revendications ou poursuites judiciaires qu'un tiers présenterait ou menacerait de présenter à son encontre à la suite d'une infraction de l'Abonné sur l'une des dispositions du présent Contrat. TBS INTERNET avisera l'Abonné de ces revendications ou procédures et le tiendra informé quant à leur progression.

12.4. L'Abonné accepte de ne faire aucune déclaration auprès d'un tiers concernant la Prestation d'Abonnement, excepté si cela fait suite à un accord écrit préalable de TBS INTERNET.

13. Exclusion de garantie

SAUF STIPULATION CONTRAIRE MENTIONNÉE DANS LE PRÉSENT CONTRAT, TOUTES LES GARANTIES AUSSI BIEN EXPLICITES QU'IMPLICITES, COMPRENANT NOTAMMENT LES GARANTIES DE COMMERCIALISATION, DE NON-VIOLATION ET D'ADÉQUATION A UN BUT PRÉCIS, SONT PAR LA

PRÉSENTE EXCLUES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

14. Durée et Résiliation

14.1. Le présent Contrat devra débuter à la Date d'entrée en vigueur et se poursuivre pendant la Période de la Prestation de l'Abonnement à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à cette Section 14.

14.2. Chaque partie peut résilier le présent Contrat pour raison de convenance en apportant à l'autre partie un préavis écrit de 20 jours ouvrés.

14.3. Ce Contrat peut être résilié sur le champ ou à la date spécifiée dans le préavis :

(i) par chaque partie si l'autre commet une infraction importante d'une condition du présent Contrat et que cette dernière (dans le cas d'une infraction pouvant être remédiée) n'est pas remédiée dans les 20 jours ouvrés suivant une demande écrite de l'autre partie demandant la résolution du litige, ou par chaque partie s'il se produit un problème d'insolvabilité chez l'autre partie ou que cette autre partie cesse d'exercer ses activités ;

(ii) par TBS INTERNET si un Certificat numérique est annulé conformément aux dispositions de la Section 7.3 ou si TBS INTERNET est incapable de valider, à son entière appréciation, la totalité ou une partie des Données de l'Abonné.

15. Conséquences de la résiliation

Si TBS INTERNET venait à résilier le présent Contrat au titre de la Section 14, pour une raison quelconque ou au titre de la Section 17, il pourrait (dans le cas où le Certificat numérique d'un Abonné n'a pas encore été annulé) annuler le Certificat numérique de l'Abonné sans autre préavis donné à ce dernier et l'Abonné devrait payer toutes les sommes dues à TBS INTERNET en vertu du présent Contrat. En cas de résiliation du présent Contrat, TBS INTERNET ne sera pas tenu de rembourser tout paiement qui lui aura été versé par l'Abonné.

16. Limitation de la responsabilité

16.1. VOUS CONVENEZ QUE NOTRE ENTIÈRE RESPONSABILITÉ ET VOTRE RECOURS EXCLUSIF, PRÉVU PAR LA LOI, EN ÉQUITÉ, OU AUTRE, QUANT AU(X) PRESTATION(S) DE TBS INTERNET FOURNIES AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT ET/OU POUR TOUTE INFRACTION A CE DERNIER, SE LIMITE UNIQUEMENT AU MONTANT QUE VOUS AVEZ RÉGLÉ POUR CETTE/CES PRESTATION(S) PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT OU A 10 000 \$, SELON LE MONTANT LE PLUS BAS. TBS INTERNET, SES BAILLEURS DE LICENCE ET PRESTATAIRES (Y COMPRIS LES TIERS PROPOSANT DES SERVICES DANS LE CADRE DE LA PRESTATION D'ABONNEMENT) NE DEVRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES POUR DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIFIQUES OU SECONDAIRES, MÊME SI TBS INTERNET A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES. DANS LA MESURE OÙ UN ÉTAT NE PERMET PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ SELON SON ÉNONCÉ DANS LES PRÉSENTES, LA RESPONSABILITÉ DE TBS INTERNET SERA LIMITÉE DANS TOUTE LA MESURE

PERMISE PAR LA LOI DANS CET ÉTAT.

16.2. VOUS ACCEPTEZ ÉGALEMENT QU'EN AUCUN CAS TBS INTERNET NE SERA TENU POUR RESPONSABLE ENVERS L'ABONNÉ POUR TOUTE PERTE ENCOURUE PAR CE DERNIER DU FAIT DE L'UTILISATION DU CERTIFICAT NUMÉRIQUE EN DEHORS DU CHAMP D'UTILISATION TEL QU'IL EST SPÉCIFIÉ EN SECTION 3 DES ANNEXES PERTINENTES DU PRÉSENT CONTRAT.

16.3. VOUS RECONNAISSEZ AUSSI QUE TBS INTERNET NE SERA PAS TENU POUR RESPONSABLE VIS-A-VIS DE L'ABONNÉ POUR TOUTE PERTE, COMPRENANT TOUS DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIFIQUES OU SECONDAIRES, ENCOURUS PAR CHAQUE PARTIE EN RAISON D'UNE PERTE, D'UN VOL, D'UNE DIVULGATION NON AUTORISÉE, D'UNE MANIPULAION NON AUTORISÉE, D'UNE ALTÉRATION, D'UNE PRIVATION DE JOUISSANCE OU DE TOUT AUTRE COMPROMISSION CONCERNANT TOUTE CLÉ PRIVÉE UTILISÉE PAR L'ABONNÉ.

17. Force Majeure

17.1. Aucune des parties ne sera responsable d'une violation de ses obligations aux termes des présentes, provenant d'un cas de force majeure.

17.2. Chacune des parties accepte de remettre immédiatement une notification à l'autre partie dès qu'elle aura eu connaissance d'un cas de force majeure ; cette notification devant contenir les détails des circonstances donnant lieu au cas de force majeure et sa durée prévue. Si cette durée est supérieure à 20 jours, alors la partie qui n'est pas fautive sera autorisée à mettre un terme au présent contrat et aucune des parties ne sera responsable envers l'autre d'une telle résiliation.

17.3. La partie attestant d'un cas de force majeure ne sera pas excusée pour la performance de ses obligations non touchées par ledit cas de force majeure et devra s'efforcer de chercher un autre moyen de remplir ses obligations non touchées sans que cela lèse l'autre partie de manière importante.

18. Renonciation et divisibilité

18.1. Dans le cas où l'une ou plusieurs des dispositions du présent Contrat seraient tenues pour invalides, nulles ou inexécutaires par un tribunal ayant compétence, les dispositions restantes du présent Contrat ne seront pas touchées, dépréciées ou invalidées. Si l'absence de disposition(s) invalide(s), nulle(s) ou inexécutoire(s) lèse les droits essentiels de l'une des parties, les parties acceptent de les remplacer, en totalité ou en partie, par une/de nouvelle(s) disposition(s) se rapprochant étroitement des résultats économiques et exclusifs projetés par les parties.

18.2. Aucune renonciation, aucun retard ni aucune annulation d'une Partie ne sera valide à moins qu'elle ne soit écrite et signée par un représentant dûment autorisé par la Partie auprès de qui la mise en application est requise. Ni le manquement d'une Partie à exercer un droit de résiliation, ni la renonciation à toute faute, ne constitueront une renonciation aux droits accordés dans ce Contrat quant à toute faute ultérieure ou autre.

19. Notifications

Sauf mention contraire formellement stipulée dans les présentes, toutes les notifications faites à TBS INTERNET devront être écrites et remises par service de messagerie ou par courrier recommandé avec accusé de réception à TBS INTERNET, 22 rue de Bretagne, 14000 CAEN, France. Les notifications peuvent être envoyées par courrier prioritaire ou par télécopie à condition que cette dernière soit confirmée dans les 12 heures par l'envoi d'une copie de confirmation envoyée par courrier prioritaire. Les notifications correctement adressées et envoyées par courrier prioritaire seront estimées avoir été reçues dans les 48 heures suivant leur envoi et les transmissions envoyées correctement par télécopie seront estimées avoir été reçues 12 heures après leur envoi. Toute notification devra être envoyée à votre adresse de correspondance ou à votre adresse email, indiquée dans les informations de votre compte.

20. Intégralité du Contrat ; Modifications de TBS INTERNET

20.1. Le présent Contrat et le ou les Annexes pertinentes ainsi que tous les documents évoqués composent l'intégralité et l'exclusivité de l'accord et de la bonne compréhension entre les parties concernant l'objet décrit dans les présentes et supplantent tous contrats, ententes et accords antérieurs à ce sujet. Aucune déclaration, promesse ou engagement ne sera considéré avoir été donné ou insinué suite à des paroles ou des écrits, lors de négociations entre les parties qui seraient antérieures au présent Contrat, à moins d'un écrit formel stipulé dans le Contrat.

20.2. Sauf mention contraire stipulée dans le présent Contrat, vous convenez que pendant la durée de ce dernier, nous pourrons :

(i) réviser les conditions générales du présent Contrat ; et/ou

(ii) modifier à tout moment une partie des prestations proposées dans ce Contrat.

Ces révisions ou modifications seront exécutoires et effectives immédiatement après l'affichage du Contrat révisé ou du changement du/des service(s) dans le Répertoire de TBS INTERNET ou après l'envoi à votre attention d'une notification par courriel ou par courrier provenant de France. Vous acceptez de consulter régulièrement les documents dans notre Répertoire, ainsi que la version en cours du présent Contrat, de façon à vous tenir informé de ces révisions. En cas de refus d'une révision du Contrat, vous pourrez résilier celui-ci à tout moment en nous adressant une notification. La notification de votre résiliation sera effective dès que nous l'aurons reçue et traitée. Aucun frais que vous aurez encouru pour résilier votre Contrat avec nous ne sera remboursable, sauf mention contraire formellement stipulée dans l'une ou plusieurs Annexes du Contrat, mais vous ne contracterez aucun frais supplémentaires à moins qu'ils ne soient mentionnés dans les présentes ou sur notre site internet. En continuant d'utiliser le(s) Prestation(s) d'Abonnement après toute révision du présent Contrat ou après modification du/des service(s), vous acceptez de respecter et d'être lié à ces révisions ou modifications. Nous ne sommes pas liés et vous ne devriez vous fier à aucune déclaration faite par (i) un mandataire, un représentant ou un employé d'une tierce partie que vous pourriez rencontrer pour

solliciter nos services ; ou (ii) des informations de nature générale publiées sur notre site internet. Aucun employé, prestataire, mandataire ou représentant de TBS INTERNET n'est autorisé à modifier ou amender les conditions générales du présent Contrat.

21. Cession

L'Abonné ne pourra pas céder, transférer ou prétendre céder ou transférer un droit ou une obligation au titre de ce Contrat, sans obtenir au préalable le consentement écrit de TBS INTERNET. TBS INTERNET peut céder ou transférer le présent Contrat à son entière appréciation.

22. Droit applicable et juridiction

Le présent Contrat et toutes les questions qui en émanent, qui en résultent, qui s'y rapportent ou qui sont liées d'une quelconque façon au présent Contrat, sont régis et devront être interprétés conformément à la loi française et les parties se soumettent à la compétence et au lieu exclusifs du tribunal de commerce de Caen pour résoudre tous les litiges qui pourraient en émaner, en résulter, s'y rapporter ou être liés d'une quelconque façon au présent Contrat.

23. Droits des tiers

Les parties conviennent qu'il n'y aura aucun tiers bénéficiaire au titre du présent Contrat.

ANNEXE A

Certificat Client Sécurisé de TBS INTERNET

1. Définitions utilisées dans cette Annexe

« Demande de signature de Certificat » signifie un fichier électronique créé par l'Abonné utilisant le logiciel installé par l'Abonné, adapté à la norme X509v3 ;
« Certificat Client Sécurisé » signifie le Certificat numérique émis conformément à la Prestation d'Abonnement décrite dans cette Annexe ; « Client » signifie la partie utilisateur de l'Abonné fonctionnant avec un nom usuel ou une adresse Email fournis par l'Abonné à TBS INTERNET et qui est lié de manière cryptée à la Clé publique présentée dans le Certificat Client Sécurisé.

2. La Prestation d'Abonnement

2.1) TBS INTERNET devra fournir un Certificat Client Sécurisé conçu pour être installé dans le logiciel de client utilisant le protocole SSL ou S/MIME ou compatible avec X509v3 de l'Abonné. Le Certificat Client Sécurisé devra, conformément aux sommes versées par l'Abonné, soit : (i) lier de manière cryptée une Clé publique à un Client fonctionnant avec une adresse Email et avec la technologie S/MIME dans le but de signer ou chiffrer des Email, s'authentifier auprès de tout service Serveur

SSL/TLS ; ou (ii) lier de manière cryptée une Clé publique à un Client fonctionnant avec un Nom Usuel et avec la technologie SSL/TLS dans le but de s'authentifier auprès de tout service Serveur. Dans les deux cas, la Clé publique est utilisée dans le protocole X509v3 pour authentifier l'utilisateur.

2.2) L'Abonné utilisera un navigateur web qui générera une requête un bi-clé public/privé. Un mode expert pourra être utilisé pour soumettre une requête de certificats au format PKCS 10.

3. Champ d'utilisation

3.1) L'Abonné n'est autorisé à utiliser le Certificat Client Sécurisé qu'aux fins présentées dans la DPC de TBS INTERNET et ses modifications, se trouvant sur <http://www.tbs-internet.com/CA/repository/>. Les certificats Email Novice ne seront utilisés que pour des fins de tests ou personnels et pas pour un usage professionnel.

3.2) Il n'a y a aucune garantie financière associée à ces Certificats numériques.

4. Durée de la Prestation de l'Abonnement

La Durée de la Prestation de l'Abonnement débutera à la Date d'émission et se poursuivra pendant la durée spécifiée par l'Abonné dans le Formulaire d'inscription lors de l'enregistrement en ligne ou jusqu'à ce que TBS INTERNET annule les Certificats numériques conformément aux conditions du présent Contrat, selon la date survenant le plus tôt.

5. Données de l'Abonné

5.1) L'Abonné devra fournir les Données de l'Abonné suivantes : Demande de signature de Certificat (*Certificate Signing Request* ou CSR) (SSD), nom usuel (SSD), adresse Email (SSD), nom de l'organisation (SSD), adresse (SSD), boîte postale (SSD), ville (SSD), Région (SSD), Code postal (SSD), Téléphone, numéro d'enregistrement de l'organisation, coordonnées de l'Administrateur, coordonnées du contact technique (le cas échéant), informations de facturation (si différentes de l'organisation), preuve de l'existence et structure organisationnelle (le cas échéant), preuve de l'identité de l'Abonné et reconnaissance du consentement de l'Abonné aux termes du présent Contrat. Les données portant l'inscription SSD seront ajoutées dans le Certificat Serveur Sécurisé de l'Abonné.

5.2) L'Abonné consent par la présente à divulguer à des tierces parties les Données de l'Abonné, enregistrées en ligne sur le Formulaire d'inscription et ce, afin d'établir correctement la Prestation d'Abonnement.